

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Elisabeth Tardy

<https://www.cadre21.org/membres/785499123291136858ea945b>

Date d'obtention : 2023-10-16 17:01:17

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Qu'il est important d'intervenir rapidement dans le cas de partage de photos-vidéos, soit en appliquant le protocole SEXTO ou en communiquant avec le service de police de Laval si je crois qu'il s'agit d'un acte malveillant.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Je serai mieux outiller et je saurai exactement quoi faire et à quel moment le faire en suivant l'aide-mémoire.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

A ce que les images-vidéos ne soient pas vu ou partagé. À m'assurer de déterminer rapidement la gravité des gestes. A m'assurer de contacter le service de police en cas d'acte malveillant.